

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2661

2 novembre 2011

SOMMAIRE

AAE Wagon Finance S.A	Nordair Aviation Services S.A
AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l127684	Organik Luxembourg S.A127689
Accenture (Luxembourg), société à res-	Outlet Mall Neumunster S.à r.l127696
ponsabilité limitée127683	Pénélope 75 S.C.I
Axerlind S.A	Presta-Gaz S.A127707
Batima Invest S.A127695	Repco 10 S.A
Benelux Real Estate127686	Repco 11 S.A127721
Celsius European Holdings S.à r.l 127686	Repco 12 S.A
Cemex Hungary Kft. (Luxembourg	Repco 13 S.A
Branch)	Repco 1 S.A127690
Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A.	Repco 2 S.A127723
	Repco 3 S.A127724
Cosma Finance International S.A 127727	Repco 4 S.A
CROWN PREMIUM Private Equity V S.A.,	Repco 5 S.A
SICAV-FIS	Repco 6 S.A127728
Devind Coopération et Développement S.A	Repco 7 S.A127728
Dexia Carbon Capital S.à r.l	Repco 8 S.A127728
Diacine Holding	Rock Ridge RE 18127695
Diacine Investments	Rose Corporation S.à r.l127683
Electro Maintenance Systems S.A 127685	Sarl Mack Investissement127724
Fish Center S.à r.l	SECURINVEST (Luxembourg) S.à r.l127692
Gaul Capital S.à r.l	Sécurité Services Installation Luxembourg
Gerash S.A	SSI Lux S.à r.l
Goleta Fund	Sefmep Luxembourg S.A
Hestia-Immo S.à r.l	Serge Schaul & Cie S.à.r.l127727
Hydra Finance et Participations S.A127691	Sochal Soparfi S.à r.l
Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l.	Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l 127708
127682	Spie BondCo 3 S.C.A127718
Koffour S.A	Sunlight International S.à r.l127685
Lannage S.A	Syllus S.A. Holding S.P.F
Lehwood International Holdings S.à. r.l.	Taqui Investments
127703	Triple G S.à r.l
Lila Holding S.à r.l	Valon S.A127703
Makitapen S.à r.l	WP Roaming Holdings S.A127682



Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.530.339,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 154.168.

EXTRAIT

Il résulte d'une fusion par absorption avec Kennametal Europe Holdings Inc, une société dûment constituée et existante valablement selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 15650, Etats-Unis et inscrite auprès du Secretary of State de l'Etat de Delaware sous le numéro 19801, que Kennametal Widia Holdings Inc, associée unique de la Société, a été dissoute sans liquidation en date du 10 mai 2011, 2011.

En conséquence, le capital social de la Société est entièrement détenu depuis le 10 mai 2011 par Kennametal Europe Holdings Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128576/17.

(110147922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, en date du 9 septembre 2011 à 14h00, que les mandats en tant que membres du conseil d'administration, de Monsieur Jeremy Young, Monsieur Joseph Charles Schull, Monsieur Max Fowinkel, Monsieur Philip Bruchmann, Madame Ute Bräuer, Monsieur Henry Kressel, Monsieur Charles Gurassa, Monsieur Piyush Sodha, Monsieur Mark Ein, Monsieur Guy Dubois et de Monsieur Guy Sochovsky, ont été confirmés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2010.

Par conséquent le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Jeremy Young;
- Monsieur Joseph Charles Schull;
- Monsieur Max Fowinkel;
- Monsieur Philip Bruchmann;
- Madame Ute Bräuer;
- Monsieur Henry Kressel;
- Monsieur Charles Gurassa;
- Monsieur Piyush Sodha;
- Monsieur Mark Ein;
- Monsieur Guy Dubois;
- et Monsieur Guy Sochovsky.

Il résulte du même procès-verbal que le 25 octobre 2010 Deloitte S.A. a été nommé par erreur commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2010.

Par conséquent Ernst & Young S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 7 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B47771 a été nommé en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011132449/37.

(110151979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.



Rose Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Crompvoets.

Référence de publication: 2011129713/10.

(110148926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Syllus S.A. Holding S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 37.716.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 3 mars 2011

Les mandats d'administrateur de Messieurs Joeri STEEMAN, Karl LOUARN et Marc BOLAND (demeurant tous les trois professionnellement: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Marc BOLAND / Karl LOUARN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011128636/15.

(110147861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée. Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 30.020.

En date du 22 septembre 2011, l'associé unique de la Société a pris acte des démissions suivantes:

- Monsieur Marc Van Der Vleugel de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 13 mars 2011;
- Monsieur Eric Lonbois de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 mars 2011;
- Monsieur Richard Buchband de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1 er avril 2011.

Avec effet au 25 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer:

- Monsieur Olivier Gillerot ayant comme adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1011 Luxembourg comme gérant de la Société pour une durée indéterminée;
- Monsieur Jürgen Jürss ayant comme adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1011 Luxembourg comme gérant de la Société pour une durée indéterminée;
- Madame Nathalie Mège ayant comme adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1011 Luxembourg comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Sont donc désormais gérants de la Société:

- Monsieur Pascal Denis
- Monsieur Olivier Gilierot
- Monsieur lürgen lürss
- Monsieur Thierry Lintermans; et
- Madame Nathalie Mège.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011131296/29.

(110151915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.



Taqui Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 87.056.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 septembre 2011:

- Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- Les démissions de Kai Hennen, John Kleynhans, Noel McCormack en tant qu'administrateurs de la société sont acceptées avec effet immédiat.
- Guy Baumann, né le 2 mai 1956 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.
- Yannick Kantor, né le 25 octobre 1975 à Verviers, Belgique, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.
- Olivier Leclipteur, né le 17 janvier 1969 à Rocourt, Belgique, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.
- Fiduciaire Auditlux S.à r.l. est remplacé par Audit Trust S.A., avec adresse au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63115, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011131663/28.

(110151553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Makitapen S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.468.

En date du 31 décembre 2009, Monsieur DIERICK Gérald, né le 11 juin 1963 à Mons (Belgique), demeurant à F-75016 PARIS, 44 Avenue de New York a transféré quarante huit (48) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur DECOSTER Albert, né le 3 mars 1949 à Elisabethville (Congo), demeurant à B-1180 Bruxelles (Belgique), 4, Avenue de la Gazelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128596/14.

(110147844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 301.002.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.467.

EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales du 16 août 2010, l'associé de la Société AB Acquisitions Holdings II Limited ne détient plus de parts sociales dans la Société.

Le nouvel associé de la Société AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 et inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 129.314 détient toutes les parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Société
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant

Référence de publication: 2011129098/18.

(110147967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Sunlight International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.953.

Extrait sincère et conforme de la décision des associés adoptée à Luxembourg le 11 août 2011

Conformément à la cession de parts sociales du 11 août 2011, Parlay Finance Company SA, avec adresse au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 61785, a vendu toutes ses parts sociales détenues dans la Société, soit 12 500 parts sociales, à Wisley S.A., avec adresse au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché deLuxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 57 649.

Il a été décidé d'accepter et approuver le changement d'associé et le nouvel associé de la Société, Wisley S.A., et d'enregistrer la cession de toutes les parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.
Pour extrait sincère et conforme
Sunlight International S.à r.l.
Représenté par M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2011129116/22.

(110147984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Dexia Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.139.

Par décision de l'actionnaire unique en date du 26 août 2011, il a été décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l.,400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg pour l'exercice social commençant en date du 1 er juillet 2010.

Pour DEXIA CARBON CAPITAL S. à r.l. Société à responsabilité limitée RBC Dexia Investor Services Bank S.A. Société Anonyme Signatures

Référence de publication: 2011129100/15.

(110147935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Electro Maintenance Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.122.

Il ressort d'un courrier recommandé adressé à la société ELECTRO MAINTENANCE SYSTEMS SA, sise à L-6910 ROODT-SUR-SYRE, 2 rue de la Gare, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 133122, que la société Michel Jasmain SA, sise à L-1941 Luxembourg, 261 route de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 127204, a démissionnée avec effet immédiat comme commissaire aux comptes de la société Electro Maintenance Systems SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Etabli à Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Signature

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2011129101/16.

(110147982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Benelux Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 118.670.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011129787/12.

(110149666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.726.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 14 septembre 2011 et avec effet immédiat, que société INVISTA EUROPEAN CELSIUS HOLDINGS S.à r.l. a transféré la totalité des 1.115 parts sociales de catégorie A qu'elle détenait dans la société Celsius European Holdings S.à r.l. (la «Soicété») à la société suivante:

- Sjávarútvegssjóðurinn ehf,

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Celsius European Holdings S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2011131374/20.

(110151486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Triple G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 114.611.

Déclaration requise par l'art. 11bis, § 2, 3) de la L.S.C. suite à une modification survenue dans les associés d'une Sàrl.

- Monsieur Frédéric GIROTTO, commerçant, né à Montegnée (Belgique), le 13 octobre 1971 (NN 711013 157 44), demeurant à B-4340 AWANS, rue Auguste Deltour, n°41;
- Monsieur Franco GIROTTO, commerçant, né à Vicenza (Italie), le 13 août 1945 (NN 450813), demeurant à B-4400 FLEMALLE, avenue du Fort, n°211;

Aux fins de publications dans le registre de commerce et des sociétés, les susnommés déclarent que, suite à une convention de cession de parts sociales, le capital social de la société reste fixé à 12.500,00 euros répartis en 100 parts sociales de 125 euros chacune, réparties entre les associés comme suit:

- Frédéric GIROTTO: 98 parts
- Franco GIROTTO: 2 parts

Fait à Wiltz le 30/12/2010,

en 5 exemplaires: un pour chaque associé et trois aux fins de publication. Frédéric GIROTTO / Franco GIROTTO. Référence de publication: 2011129120/19.

(110147902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.



Fish Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, Zone Industrielle. R.C.S. Luxembourg B 29.417.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 2011

- 1) Les associés ont constaté la démission en date du 24 août 2011 de Monsieur John Kleinschmidt, demeurant à L-3444 Dudelange, 12, rue Hubert Clement.
- 2) Les associés confirment la nomination de gérant technique avec droit de signature exclusif de Madame Maria Aureli-Moro, demeurant à L-4819 Rodange, 72, rue de la Gendarmerie.

Daniel Aureli / Marthe Becker.

Référence de publication: 2011129104/13.

(110147956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Lila Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.984.

Extrait sincère et conforme de la décision des associés sincère et conforme sincère et conforme adoptée à Luxembourg le 11 août 2011

Conformément à la cession de parts sociales du 11 août 2011, Parlay Finance Company SA, avec adresse au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 61785, a vendu toutes ses parts sociales détenues dans la Société, soit 12 500 parts sociales, à Wisley S.A., avec adresse au 47, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché de-Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 57 649.

Il a été décidé d'accepter et approuver le changement d'associé et le nouvel associé de la Société, Wisley S.A., et d'enregistrer la cession de toutes les parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Lila Holding S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2011129111/23.

(110147979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Nordair Aviation Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 32.419.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le huit août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "NORDAIR AVIATION SERVICES S.A.", avec siège social à L-1750 Luxembourg, 82 avenue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 décembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 15 en date du 18 janvier 1985,

modifiés (nomination d'un liquidateur), suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2261 en date du 4 décembre 2006, au capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à DEUX MILLIONS DE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (2.000.000,- FLUX) représenté par DEUX MILLE ACTIONS (2000), de MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (1.000,- FLUX) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John DALRYMPLE, technicien, demeurant à L-5337 Moutfort, 11 rue du Kiem,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.



L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Monsieur Karl GUDMUNDSSON, ingénieur technicien, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.

Sont présents ou représentés les actionnaires mentionnés sur la liste de présence, signée par eux-mêmes ou par leurs mandataires avant l'ouverture de la réunion, laquelle liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être formalisée avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées aux présentes.

Ensuite Monsieur le Président expose que:

Ordre du jour:

- 1) Présentation du rapport du liquidateur.
- 2) Nomination d'un commissaire vérificateur.
- 3) Présentation du rapport du commissaire-vérificateur
- 4) Décharge à donner aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 5) Prononciation de la clôture de la liquidation.
- 6) Divers.

Les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

L'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée après avoir entendu le liquidateur, dans ses explications sur son rapport oral en prend connaissance et approuve celui-ci, purement et simplement.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire-vérificateur des comptes du liquidateur Monsieur Oskar KRISTJANSSON, employé privé, demeurant à Island, Hrolfsskalavôr 4, Seltjarnarnes.

qui accepte, et lui donne mission de faire les vérifications qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée approuve à l'unanimité des voix la gestion du liquidateur et approuve le rapport oral du commissairevérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entières aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée constate qu'en conséquence de ce vote, la liquidation est close, que la société anonyme "NORDAIR AVIATION SERVICES S.A." a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve dès à présent définitivement liquidée.

Sixième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, que les archives et documents de la société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à Moutfort, 11, rue du Kiem.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (EUR 800).

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Dalrymple; Muhovic; Gudmundsson, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2011. Relation: EAC/2011/10944. Reçu: soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2011. Référence de publication: 2011128325/70.

(110147862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Hestia-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 156.239.

Il ressort d'un courrier adressé à la société Hestia Immo Sàrl, sise à L-8360 Goetzingen, 3a rue des Champs, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 156.239 section B, que Mademoiselle Grotti Virginie, née le 19 septembre 1980 à Luxembourg a déménagé au 15, rue du Moulin à Bascharage L-4933.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etabli à Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Signature La gérante

Référence de publication: 2011129105/14.

(110147981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Koffour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 06 septembre 2011, Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés au Conseil d'Administration. Leurs mandats s'achèveront avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté à cinq (5).

Luxembourg, le 12 SEP. 2011.

Pour: KOFFOUR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011129108/18.

(110147969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Organik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.145.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale statutaire et par le conseil d'administration en date du 17 août 2011

- 1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
 - 2. Madame Ruth BRAND a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 4. Monsieur Frank PLETSCH, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 5. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 6. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée a démissionné de son mandat de commissaire.
- 7. La société à responsabilité limitée FPS Audit S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 159674, avec siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé chargé de



l'audit des comptes de 2011, 2012, 2013 et 2014, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 22.9.2011.

Pour extrait sincère et conforme Pour ORGANIK LUXEMBOURG S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011131574/29.

(110152015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Repco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.206.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129715/10.

(110149257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Sécurité Services Installation Luxembourg SSI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5718 Aspelt, 7, rue de Frisange.

R.C.S. Luxembourg B 109.128.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- LORALUX INVEST S.A., société anonyme, existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 108.901, ici dûment représenté en application de l'article 7 des statuts par deux de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et

Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon

- 2.- MITRAM S.A., société anonyme, existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 149.426, ici dûment représenté en application de l'article 13 des statuts par deux de ses administrateurs, savoir:
- La société "CARDALE OVERSEAS INC.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 137942, représentée conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par Monsieur Roland DE CILLIA, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon
- La société "TASWELL INVESTMENTS LTD", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175 (lles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des lles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 140878; représentée conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Sécurité Services Installation Luxembourg SSI Lux S.à r.l.", avec siège social à L-5718 Aspelt, 7, rue de Frisange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.128, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1248 du 22 novembre 2005,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1926 du 17 septembre 2011.



- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,-EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à cent mille euros (100.000,-EUR) par l'émission et la création de sept cents (700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les sept cents (700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, sont souscrites par les associés au prorata de leur participation respective, et libérées par incorporation de résultats reportés.

La preuve d'existence des résultats reportés, résulte du dernier bilan approuvé, d'une situation intermédiaire récente, et d'une confirmation de la gérance que ces résultats n'ont pas encore été distribuées, dont copies après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Ainsi le capital social de cent mille euros (100.000,-EUR) représenté par huit cents (800) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR), sont détenues comme suit:

1 LORALUX INVEST S.A., préqualifiée, cinq cent vingt parts sociales	520
2 MITRAM S.A.préqualifiée, deux cent quatre-vingts parts sociales	280
Total: huit cents parts sociales	800

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,-EUR) représenté par huit cents (800) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de 1.300,- EUR, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jeannot DIDERRICH, Roland DE CILLIA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2011. Relation GRE/2011/3109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128386/76.

(110147825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Hydra Finance et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.489.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 Février 2011

- 1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Vincent CORMEAU, en tant qu'administrateur de la société.
- 2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Natale CAPULA, comptable, né à Villa San Giovanni (Italie) le 1 ^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.
 - 3. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Bertrand MICHAUD, en tant qu'administrateur de la société.
- 4. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Gianluca NIN-NO, fiscaliste, né à Policoro (Italie) le 7 Avril 1975, demeurant professionnellement L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.



- 5. L'assemblée accepte la démission la société Circus Maximus INC, en tant qu'administrateur de la société.
- 6. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant la société Luxembourg Management Services S.à.r.l. ayant son siège à L-2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.
- 7. Le siège de la société est transféré de L-2730 Luxembourg, 67 rue M. Welter à L-2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée.

Fait à Luxembourg, le 25 Février 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011129106/27.

(110147980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

SECURINVEST (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.519.

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SECURINVEST (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 26, Place de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136.519, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 734 du 26 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 mars 2010, publié au Mémorial numéro 931 du 4 mai 2010.

L'assemblée se compose des trois associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Filip PLUCINSKI, demeurant à Sarmacka 5/39, 02-972 Varsovie, Pologne,
- ici représenté par Monsieur Frank K. LÖHRIG, ci-après dénommé,
- en vertu d'une procuration lui délivrée.
- 2.- Monsieur Jacek B. MAKOWSKI, conseiller, demeurant à ul. Kosciuszkowcow 69, PL-04-545 Varsovie, Pologne.
- 3.- Monsieur Frank K. LÖHRIG, juriste, demeurant au 26, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution Cession de parts sociales

Monsieur Filip PLUCINSKI, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit DEUX CENT QUARANTE-NEUF (249) parts sociales de la dite société SECURINVEST (Luxembourg) S.à r.l., à Monsieur Frank LÖHRIG, prénommé, ici présent et ce acceptant, pour le prix de TROIS MILLE EUROS (EUR 3.000,-).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance. Ensuite Monsieur Frank K. LÖHRIG, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la dite société SECURIN-VEST (LUXEMBOURG) S.à r.l., déclare par son représentant accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1	I Monsieur Jacek B. MAKOWSKI, deux cent cinquante parts sociales	250
2	2- Monsieur Frank K. LÖHRIG, deux cent cinquante parts sociales	250
Т	FOTAL: cing cents parts sociales	500

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.



En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. LÖHRIG, J. MAKOWSKI, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32265. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128400/61.

(110148121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

CROWN PREMIUM Private Equity V S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.376.

Auszug aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 12. September 2011

Am 12. September 2011 hat die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Ernennung von folgenden neuen Verwaltungsratsmitgliedem der Gesellschaft, rückwirkend zum Tag der Gründung der Gesellschaft am 2. September 2011, bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012:
- * Herr Maximilian F. BRÖNNER, geboren am 2. Oktober 1966 in Königstein, Deutschland, beruflich ansässig in Segrave House, 19/20 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irland;
- * Herr Dr. Roberto PAGANONI, geboren am 24. August 1961 in Aachen, Deutschland, beruflich ansässig in Schützenstrasse 6, CH-8808 Pfäffikon, Schweiz.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. September 2011.

CROWN PREMIUM Private Equity V S.A. Sicaf-Fis

Unterschriften

Référence de publication: 2011131383/20.

(110151467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Axerlind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 135.363.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXERLIND S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.363, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 13 février 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 541 du 12 mars 2010.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Michela KLEMKE, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline WOLFF, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.



L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey DUMONT, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés
 - a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1605 du 19 juillet 2011 et

numéro 1783 du 5 août 2011;

b) dans le Lëtzebuerger Journal

le 19 juillet 2011 et

le 5 août 2011;

c) dans le Quotidien le

19 juillet 2011 et

le 5 août 2011.

- II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:
- 1. Mise en liquidation de la Société.
- 2. Nomination du liquidateur.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

- IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les six mille (6.000) actions en circulation, une (1) action est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 12 juillet 2011 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société la société Fiduciaire HRT, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.213.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KLEMKE, C. WOLFF, A. DUMONT et J. BADEN.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 août 2011. LAC/2011/38614. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011129575/77.

(110148227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Rock Ridge RE 18, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.246.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Julien GOFFIN

Authorised Signatory

Référence de publication: 2011129712/11.

(110149431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Lannage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.130.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 06 septembre 2011, Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés au Conseil d'Administration. Leurs mandats s'achèveront avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté à cinq (5).

Luxembourg, le 12 SEP. 2011.

Pour: LANNAGE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011129112/18.

(110147973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Batima Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck.

R.C.S. Luxembourg B 111.061.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2011 que:

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Marie Dominique Cécile MAES de son poste d'administrateur, et de nommer en son remplacement Madame Céline HITTELET, née le 6/10/1981 à Woluwé-Saint-Lambert (B) et demeurant professionnellement à L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck;

Son mandat venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas reconduire à la fonction d'administrateur Monsieur Anthony BAECKENS;

Ses mandats venant à échéance, l'assemblée décide de reconduire à la fonction d'administrateur Monsieur Nicolas BAECKENS, demeurant à L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck et Monsieur BAECKENS Emile Willy, demeurant à L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck;

Son mandat venant à échéance, l'assemblée décide de reconduire à la fonction d'administrateur délégué Monsieur Emile Willy BAECKENS, précité;

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Estelle HITTELET de son poste de commissaire aux comptes et de nommer en son remplacement la société KOHNEN & ASSOCIES Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté et inscrite au RCS Luxembourg Section B N°114.190



Les administrateurs et l'administrateur-délégué de la société ainsi que le commissaire sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2017.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11, Dosberstrooss, L-9764 Marnach au 4, rue Kleck à L-9748 Eselborn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011131350/30.

(110151912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Sochal Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrange.

R.C.S. Luxembourg B 117.537.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011129738/15.

(110148966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Outlet Mall Neumunster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.551.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Outlet Mall Group Holding SARL, a private limited liability company established at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674,

here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 30 th August 2011,

(the Sole Shareholder)

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Outlet Mall Neumunster S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Luxembourg, dated 14 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2031 dated August 21 st , 2008, and that has been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, notary residing in Luxembourg, dated 4 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2611 of 30 November 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.551.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 100 (one hundred euro) to an amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euro) by the issuance of 1 (one) new ordinary shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, and to pay a share premium of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro);



- 2. Amendment of article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company; and
- 3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Henderson Global Investors, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,600 (twelve thousand five hundred euro) represented by one hundred twenty-five (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, by an amount of EUR 100 (one hundred euro) to an amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euro), represented by 126 (one hundred twenty-six) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, by the issuance of 1 (one) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) and to pay a share premium of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro).

The 1 (one) new shares to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Outlet Mall Group Holding SARL S.à r.l. so that the amount of EUR 1,500,100 (one million five hundred thousand one hundred euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Outlet Mall Group Holding SARL holds all the 126 (one hundred twenty-six) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" Art. 5. First paragraph. Issued capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) divided into one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Henderson Global Investors, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand nine hundred Euro (EUR 2,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Outlet Mall Group Holding SARL, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 97.674,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2011,

(l'Associé Unique)

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Outlet Mall Neumunster S.à r.l. (la Société), société de droit luxem-



bourgeois, constituée selon acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2031 en date du 21 août 2008, modifié pour la dernière fois par acte du même notaire du 4 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2611 du 30 novembre 2010, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.551.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500.-(douze mille cinq cents euros) à concurrence d'un montant de EUR 100 (cent euros) pour le porter à un montant de EUR 12.600 (douze mille six cents euros) par voie d'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, et le paiement d'une prime d'émission de EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros);
 - 2. Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société; et
- 3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Henderson Global Investors, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 100.-(cent euros) à un montant de EUR 12.600.- (douze mille six cents euros) représenté par 126 (cent vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, par voie d'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros), et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros).

La 1 (une) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire et la prime d'émission a été payée par Outlet Mall Group Holding SARL, de sorte que la somme de EUR 1.500.100 (un million cinq cent mille cent euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Outlet Mall Group Holding SARL détient 126 (cent vingt-six) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Premier alinéa. Capital social émis. Le capital social émis est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Henderson Global Investors, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ deux mille neuf cents (EUR 2.900.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39396. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128333/145.

(110147645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Gerash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.718.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 8 Septembre 2011 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. Renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Philippe DECROIX, né le 6 février 1944 à Paris, demeurant 6, avenue Montjoie, 1180 Uccle (Belgique) son mandat expirant le 8 septembre 2015.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 8 Septembre 2011.

Pour la société Philippe Decroix Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011129904/17.

(110149515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

AAE Wagon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.451.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 août 2011, les actionnaires ont décidé:

- 1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:
- Delphine André, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Mark Stevenson, administrateur de classe A, avec adresse au 4, Neuhofstrasse, 6340 Baar, Suisse
- Markus Basler, administrateur de classe A, avec adresse au 4, Neuhofstrasse, bâtiment Business Center Neuhof, 6341 Baar. Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

- 2. de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de classe B, de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 3. de nommer Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de classe B, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.
- 4. de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131310/26.

(110151710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.



Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.838.

In the year two thousand eleven, on the second day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Flora Gibert, notary clerc, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of Clayax Acquisition Luxembourg 5, a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.832, acting as the general partner and sole manager (the "Sole Manager") of Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.838 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Sole Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated 23 August 2011.

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

- 1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one (1) share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "Unlimited Share", "action de commandité") held by the unlimited shareholder and thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Limited Shares", "actions de commanditaire"), all fully paid up (by 100%).
- 2) Pursuant to article 5.2 of the Articles, an authorisation is given to the Sole Manager "to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital (i.e. EUR 315,000,000) from time to time subject as follows:
- a) the above authorisation will expire five years after the date of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;
- b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves (including in favour of new Shareholders) or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law."

Within the limits of the authorized capital set out in the above article, the Sole Manager is authorized and empowered to realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more tranches, by the issue of Manager Issued Shares, against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves (including in favor of new shareholders) or in any other manner determined by the Sole Manager. The Sole Manager is specially authorized to issue such Manager Issued Shares by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the Manager Issued Shares.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the publication of the incorporation deed of the Company in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

The Sole Manager is authorized to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of the issued share capital and authorized share capital following any increase pursuant to the article 5.2. The Sole Manager is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law of 10 August 1915 relating to the commercial companies. Furthermore, the Sole Manager may delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

- 3) By resolutions dated 23 August 2011 (the "Resolutions"), the Sole Manager has resolved to approve the issuance of three hundred and seven million nine hundred and eleven thousand eight hundred and one (307,911,801) new Limited Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.2 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of three hundred and seven million nine hundred and eleven thousand eight hundred and one Euro (EUR 307,911,801.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to three hundred and seven million nine hundred forty-two thousand eight hundred and one Euro (EUR 307,942,801.-).
- 4) The New Shares have been subscribed and fully paid up on 26 August 2011 by Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 161.831 (the "Limited Shareholder"), as indicated in the



Resolutions, the certificate issued by the bank and the declaration of subscription of the New Shares issued by the Limited Shareholder, as was shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

5) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 26 August 2011, the subscribed share capital of the Company presently amounts to three hundred and seven million nine hundred forty-two thousand eight hundred and one Euro (EUR 307,942,801.-), divided into one (1) Unlimited Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) three hundred and seven million nine hundred forty-two thousand eight hundred (307,942,800) Limited Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** Issued share capital. The subscribed share capital of the Company is fixed at three hundred and seven million nine hundred forty-two thousand eight hundred and one Euro (\leq 307,942,801.) divided into one share (1) with a nominal value of one Euro (\leq 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the unlimited shareholder and three hundred and seven million nine hundred forty two thousand eight hundred (307,942,800) with a nominal value of one Euro (\leq 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares") held by the limited shareholder(s)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.2 of the Articles of the Company has been decreased to seven million eighty-eight thousand one hundred ninety-nine Euro (EUR 7,088,199.-), so that article 5.2.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.2.1. Authorised share capital.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is seven million eighty-eight thousand one hundred ninety-nine Euro (EUR 7,088,199.-)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000.-)

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Clayax Acquisition Luxembourg 5, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.832, en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Unique") de Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.838 (la "Société"), dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Unique, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 23 août 2011.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

- 1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) détenue par l'actionnaire commandité (l'"Action de Commandité") et trente mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (30.999) actions de commanditaires, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (les "Actions de Commanditaires"), entièrement libérées.
- 2) Conformément à l'article 5.2 des Statuts, le Gérant Unique est autorisé "à émettre de temps à autre des Actions de Commandités (les "Actions Emises par le Gérant Commandité") dans les limites du Capital Autorisé (i.e. EUR 315,000,000) comme suit:
- a) l'autorisation susmentionnée expirera cinq ans à partir de la date de constitution de la Société étant entendu qu'une ou des période(s) d'autorisation supplémentaires suite à cette période pourra ou pourront être approuvée(s) par Résolution des Actionnaires dans les limites autorisées par la Loi de 1915;
- b) le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant Commandité et peut émettre les Actions Emises par le Gérant Commandité à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou



capitalisation de réserves (notamment en faveur des nouveaux Actionnaires) ou de toute autre manière que le Gérant Commandité peut déterminer, sous réserve de la Loi de 1915."

Dans les limites du capital autorisé défini dans l'article ci-dessus, le Gérant Unique est autorisé à et a le pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité, contre apport en numéraire ou en nature, par apport de créances, par incorporation des réserves (y compris en faveur de nouveaux actionnaires) ou de toute autre manière déterminée par le Gérant Unique. Le Gérant Unique est spécialement autorisé à émettre ces Actions Emises par le Gérant Commandité en limitant ou supprimant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire à ces nouvelles actions.

Cette autorisation expirera au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le journal officiel du Luxembourg (le Mémorial C) et pourra être renouvelée en conformité avec les dispositions légales applicables.

Le Gérant Unique est autorisé à faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des Statuts afin de constater la modification du capital social émis et du capital social autorisé à la suite d'une augmentation réalisée sur base de l'article 5.2. Le Gérant Unique est autorisé à faire ou à autoriser tous les actes requis pour l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Par ailleurs, le Géant Unique peut déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Emises par le Gérant Commandité et de faire acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité par devant notaire.

- 3) Par résolutions prises en date du 23 août 2011 (les "Résolutions"), le Gérant Unique a décidé d'approuver l'émission de trois cent sept millions neuf cent onze mille huit cent et une (307.911.801) nouvelles actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.2 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trois cent sept millions neuf cent onze mille huit cent un euros (EUR 307.911.801,-) afin de l'élever de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-) à trois cent sept millions neuf cent quarante-deux mille huit cent un euros (EUR 307.942.801,-).
- 4) Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées le 26 août 2011 par Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.831 (l'" Actionnaire Commanditaire"), tel qu'indiqué dans les Résolutions, le certificat de la banque et la déclaration de la souscription et la libération des Nouvelles Actions par l'Actionnaire Commanditaire, tel que démontré au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.
- 5) Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 26 août 2011, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à trois cent sept millions neuf cent quarante-deux mille huit cent un euros (EUR 307.942.801,-), divisé en une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et trois cent sept millions neuf cent quarante-deux mille huit cent (307.942.800) Actions de Commanditaires, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.1. Capital social émis.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent sept millions neuf cent quarante-deux mille huit cent un euros (€ 307.942.801,-) divisé en une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) détenue par l'actionnaire commandité (V"Action de Commandité") et trois cent sept millions neuf cent quarante-deux mille huit cent (307.942.800) actions de commanditaires, chacune d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) (les "Actions de Commanditaires")"

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.2.1 des Statuts a été réduit à sept millions quatre vingt huit mille cent quatre vingt dix-neuf euros (EUR 7.088.199,-) de sorte que l'article 5.2.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.2.1. Capital Social Autorisé.** Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit, de la Société (le "Capital Autorisé") est sept millions quatre vingt huit mille cent quatre vingt dix-neuf euros (EUR 7.088.199,-)."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé) F. GIBERT, J. ELVINGER



Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39357. Reçu soixante-quinze euros (75. €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127599/178.

(110146866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Valon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.143.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 06 septembre 2011, Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés au Conseil d'Administration. Leurs mandats s'achèveront avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté à cinq (5).

Luxembourg, le 12 SEP. 2011.

Pour: VALON S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011129122/18.

(110147977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Lehwood International Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.956.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the third day of August.

Before Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Lehwood International Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 109.956 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Schwachtgen notary residing in Luxembourg on July 26, 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1448 of December 23, 2005.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Starman Hotel Holdings LLC" a company incorporated under the US laws having its registered office at 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, United States, registered under the number 400 1936 (the "Sole Partner"), represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, duly authorised to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

- I. All the 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (on hundred twenty-five euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of convening notice right;
- 2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
- 3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;



- 4. Closing of the liquidation;
- 5. Discharge of the board of managers;
- 6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution

-The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (on hundred twenty-five euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
 - The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the interim balance sheet of the Company as at August 3, 2011 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Thierry Drinka, with professional address at 6, Rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;
- Bruno Bagnouls, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Desmond Taljaard, with professional address at 52, Conduit Street, GB-W1S2YX Londres;
- Embree Bedsole, with professional address at 2001, Ross Avenue, USA -75201 Dallas; and
- Jeffrey Fitts, with professional address at 1271, 6 th Avenue, floor 39 th, USA-10020 New York.

Sixth resolution

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.



Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné. Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Lehwood International Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109 956 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le Maître Schwachtgen, notaire à Luxembourg en date du 26 juillet 2005 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 23 décembre 2005, numéro 1448.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Starman Hotel Holdings LLC" une Société à responsabilité limitée de droit américain ayant son siège social au 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, Etats Unis («l'Associé Unique»), représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- que les 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
- 3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
- 4. Clôture de la liquidation;
- 5. Décharge au Conseil de Gérance;
- 6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Il est déclaré que:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
 - L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 3 août 2011 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

127706



Troisième résolution

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, Rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;
- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Desmond Taljaard, avec adresse professionnelle au 52, Conduit Street, GB-W1S2YX Londres;
- Embree Bedsole, avec adresse professionnelle au 2001, Ross Avenue, USA -75201 Dallas; et
- Jeffrey Fitts, avec adresse professionnelle au 1271, 6 th Avenue, étage 39, USA-10020 New York.

Sixième résolution

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 août 2011. Relation: EAC/2011/10851. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127761/179.

(110147365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.



Devind Coopération et Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 130.503.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1 er septembre 2011

1. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René MORIS, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

2. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1 er septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011131393/20.

(110151507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.648.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129708/9.

(110149233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Repco 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.728.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129716/10.

(110149256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Diacine Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.995.040,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.075.

EXTRAIT

Le mandat de gérant de Mme Bénédicte Herlinvaux a pris fin avec effet au 14 septembre 2011 de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Mme Danièle (Danielle) Arendt-Michels
- M. Nicolas Paulmier
- M. Kevin Whale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011130160/18.

(110149126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 163.347.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Elizabeth Verwaltung S.à r.l., registered with the RCS Luxembourg under number B 152587, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, represented by Mr. Roel Schrijen, conseiller economique, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 August 2011,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and



undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at TWELVE THOUSAND, FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.00) represented by TWENTY-FIVE (25) shares with a par value of FIVE HUNDRED EUROS (EUR 500.00) each, all subscribed and fully paid-up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or several managers. If several managers are appointed, they will constitute the board of managers composed of one or several class A managers and one or several class B managers. The managers are appointed by the shareholders which set the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by (i) the sole manager, or as the case may be (ii) any class A manager and any class B manager.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.



- 9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.5. No resolutions of the board of managers will be valid or effective without votes in favour of the relevant resolution from (i) at least one (1) class A manager if the board of managers is composed of no more than two (2) class A managers, or at least two (2) class A managers, if the board of managers is composed of more than two (2) class A managers and (ii) at least one (1) class B manager, if the board of managers is composed of no more than two (2) class B managers, or at least two (2) class B managers, if the board of managers is composed of more than two (2) class B managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, or (ii) the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) on a per transaction basis and an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) on an annual aggregate basis, or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 8.2.

Art. 11. Liability of the managers.

- 11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegatees of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- 11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
- 12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
 - 12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.



Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.
- 13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.
 - 13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of April of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

- 15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).
- 15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).
 - 15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.



- 16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.
- 16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the share-holders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall start on this present day and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

Elizabeth Verwaltung S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for TWENTY-FIVE (25) ordinary shares, in registered form, with a par value of FIVE HUNDRED EUROS (EUR 500.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. Are appointed for an indefinite period:
- a.) Mr ANDREW PETTIT, born 7 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom, residing at Flat 30, 30 Blandford Street, London, W1U 4BY, as category "A" manager;
- b.) Mr. CLIFF LANGFORD, born on 28 March 1957, in London, United Kingdom, with professional address at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as category "B" manager; and
- c.) Mr. ROEL SCHRIJEN, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, with professional address at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as category "B" manager.
 - 2. The registered office of the Company is established at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, la premier septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Elizabeth Verwaltung S.à r.l., inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B152587 ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par M. Roel SCHRIJEN, conseiller économique, avec adresse professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, par vertu d'une procuration donnée le 31 août 2011,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.



- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par VINGT-CINQ (25) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
- 6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants son nommés, ils constitueront le conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B. Les gérants sont nommés par les associés qui déterminent le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être des associé(s).
- 7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Le gérant unique ou, selon le cas, (ii) tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B pourra déléguer des pouvoirs spéciaux et limités dans des cas précis à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.



- 9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.5. Aucune résolution du conseil de gérance sera valablement prise ou effective sans que les votes en faveur de (i) au moins un (1) gérant de la catégorie A, si le conseil de gérance est composé de pas plus que deux (2) gérants de la catégorie A, ou au moins deux (2) gérants de la catégorie A, si le conseil de gérance est composé de plus que deux gérants de la catégorie A et (ii) au moins un (1) gérant de la catégorie B, si le conseil de gérance est composé de pas plus que deux (2) gérants de la catégorie B, ou au moins deux (2) gérants de la catégorie B, si le conseil de gérance est composé de plus que deux gérants de la catégorie B. Les Résolutions du conseil de gérance sont prises dans un procès-verbal qui devra être signé par tous les gérants présents ou représentés dans la réunion.
- 9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la seule signature du gérant unique, ou (ii) la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B, sauf pour les matières administratives, où la Société est engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un gérant mais seulement pour des transactions qui ne dépassent pas vingt mille euros (EUR 20.000) par transaction et cent mille euros (EUR 100.000) au total par année, ou (iii) par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

- 11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12 Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.
- 12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.



- 12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.
- 12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.
 - 13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

- 14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.
- 14.4 Si le nombre d'associés de la Société excèdent vingt-cinq, l'assemblée générale des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou en tout autre endroit de la municipalité du siège social tel que mentionné dans les convocation, le troisième lundi du mois d'avril à 10.00 heures et si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

- 15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.
- 15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.
- 15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.



- 16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.
- 16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.
- 16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Elizabeth Verwaltung S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à VINGT-CINQ (25) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille euros (EUR 12.500,-).

Le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:
- a.) M. ANDREW PETTIT, né le 7 mars 1968 à Cleethorpe, Royaume-Uni, résidant à Flat 30, 30 Blandford Street, London, W1U 4BY, Royamue comme gérant de catégorie A
- b.) M. CLIFF LANGFORD, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de catégorie B;
- c.) M. ROEL SCHRIJEN, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, résidant professionnellement à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.
 - 2. Le siège social de la Société est établi à 46a, avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Schrijen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39580. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127350/556.

(110146453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Spie BondCo 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.836.

In the year two thousand eleven, on the second day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Flora Gibert, notary clerc, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of Spie BondCo 3, a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.829, acting as the general partner and sole manager (the "Sole Manager") of Spie BondCo 3 S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.836 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Sole Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated 23 August 2011.

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

- 1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one (1) share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "Unlimited Share", "action de commandité") held by the unlimited shareholder and thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) limited shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Limited Shares", "actions de commanditaire"), all fully paid up (by 100%).
- 2) Pursuant to article 5.2 of the Articles, an authorisation is given to the Sole Manager "to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital (i.e. EUR 315,000,000) from time to time subject as follows:
- a) the above authorisation will expire five years after the date of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;
- b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves (including in favour of new Shareholders) or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law."

Within the limits of the authorized capital set out in the above article, the Sole Manager is authorized and empowered to realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more tranches, by the issue of Manager Issued Shares, against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves (including in favor of new shareholders) or in any other manner determined by the Sole Manager.

The Sole Manager is specially authorized to issue such Manager Issued Shares by cancelling or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the Manager Issued Shares.



The authorization will expire on the fifth anniversary of the publication of the incorporation deed of the Company in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

The Sole Manager is authorized to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of the issued share capital and authorized share capital following any increase pursuant to the article 5.2. The Sole Manager is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law of 10 August 1915 relating to the commercial companies. Furthermore, the Sole Manager may delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

- 3) By resolutions dated 23 August 2011 (the "Resolutions"), the Sole Manager has resolved to approve the issuance of three hundred and eight million four hundred thousand two hundred and one (308,400,201) new Limited Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.2 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of three hundred and eight million four hundred thousand two hundred and one Euro (EUR 308,400,201.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to three hundred and eight million four hundred thirty-one thousand two hundred and one Euro (EUR 308,431,201.-).
- 4) The New Shares have been subscribed and fully paid up on 26 August 2011 by Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 161.835 (the "Limited Shareholder"), as indicated in the Resolutions, the certificate issued by the bank and the declaration of subscription of the New Shares issued by the Limited Shareholder, as was shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.
- 5) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 26 August 2011, the subscribed share capital of the Company presently amounts to three hundred and eight million four hundred thirty-one thousand two hundred and one Euro (EUR 308,431,201.-), divided into one (1) Unlimited Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and three hundred and eight million four hundred thirty-one thousand two hundred (308,431,200) Limited Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.1. Issued share capital. The subscribed share capital of the Company is fixed at three hundred and eight million four hundred thirty one thousand two hundred and one Euro (\leq 308,431,201.00) divided into one share (1) with a nominal value of one Euro (\leq 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share ") held by the unlimited shareholder and three hundred and eight million four hundred thirty one thousand two hundred shares (308,431,200) with a nominal value of one Euro (\leq 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares") held by the limited shareholder(s)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.2 of the Articles of the Company has been decreased to six million five hundred ninety-nine thousand seven hundred ninety-nine Euro (EUR 6,599,799.-), so that article 5.2.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.2.1. Authorised share capital.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is six million five hundred ninety-nine thousand seven hundred ninety-nine Euro (€ 6,599,799.-)."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand Euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Spie BondCo 3, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.829, en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Unique") de Spie BondCo 3 S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume



Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.836 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Unique, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 23 août 2011.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

- 1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) détenue par l'actionnaire commandité (l'"Action de Commandité") et trente mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (30.999) actions de commanditaires, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (les "Actions de Commanditaires"), entièrement libérées.
- 2) Conformément à l'article 5.2 des Statuts, le Gérant Unique est autorisé "à émettre de temps à autre des Actions de Commandités (les "Actions Emises par le Gérant Commandité") dans les limites du Capital Autorisé (i.e. EUR 315,000,000) comme suit:
- a) l'autorisation susmentionnée expirera cinq ans à partir de la date de constitution de la Société étant entendu qu'une ou des période(s) d'autorisation supplémentaires suite à cette période pourra ou pourront être approuvée(s) par Résolution des Actionnaires dans les limites autorisées par la Loi de 1915;
- b) le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant Commandité et peut émettre les Actions Emises par le Gérant Commandité à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation de réserves (notamment en faveur des nouveaux Actionnaires) ou de toute autre manière que le Gérant Commandité peut déterminer, sous réserve de la Loi de 1915."

Dans les limites du capital autorisé défini dans l'article ci-dessus, le Gérant Unique est autorisé à et a le pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité, contre apport en numéraire ou en nature, par apport de créances, par incorporation des réserves (y compris en faveur de nouveaux actionnaires) ou de toute autre manière déterminée par le Gérant Unique. Le Gérant Unique est spécialement autorisé à émettre ces Actions Emises par le Gérant Commandité en limitant ou supprimant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire à ces nouvelles actions.

Cette autorisation expirera au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le journal officiel du Luxembourg (le Mémorial C) et pourra être renouvelée en conformité avec les dispositions légales applicables.

Le Gérant Unique est autorisé à faire tout ce qu'il sera nécessaire pour modifier l'article 5 des Statuts afin de constater la modification du capital social émis et du capital social autorisé à la suite d'une augmentation réalisée sur base de l'article 5.2. Le Gérant Unique est autorisé à faire ou à autoriser tous les actes requis pour l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Par ailleurs, le Géant Unique peut déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Emises par le Gérant Commandité et de faire acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité par devant notaire.

- 3) Par résolutions prises en date du 23 août 2011 (les "Résolutions"), le Gérant Unique a décidé d'approuver l'émission de trois cent huit millions quatre cent mille deux cent et une (308.400.201) nouvelles actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.2 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trois cent huit millions quatre cent mille deux cent et un euros (EUR 308.400.201,-) afin de l'élever de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-) à trois cent huit millions quatre cent trente et un mille deux cent et un euros (EUR 308.431.201,-).
- 4) Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées le 26 août 2011 par Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.835 (l'"Actionnaire Commanditaire"), tel qu'indiqué dans les Résolutions, le certificat de la banque et la déclaration de la souscription et la libération des Nouvelles Actions par l'Actionnaire Commanditaire, tel que démontré au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.
- 5) Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 26 août 2011, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à trois cent huit millions quatre cent trente et un mille deux cent et un euros (EUR 308.431.201,-), divisé en une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et trois cent huit millions quatre cent trente et un mille deux cent (308.431.200) Actions de Commanditaires, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.1. Capital social émis.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent huit millions quatre cent trente et un mille deux cent et un euros (€ 308.431.201,-) divisé en une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) détenue par l'actionnaire commandité (l'"Action de Commandité") et trois cent huit millions quatre cent trente et un mille deux



cent (308.431.200) actions de commanditaires, chacune d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) (les "Actions de Commanditaires")."

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.2.1 des Statuts a été réduit à six millions cinq cent quatre vingt dix-neuf mille sept cent quatre vingt dix-neuf euros (EUR 6.599.799,-) de sorte que l'article 5.2.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5.2.1. Capital Social Autorisé.** Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit, de la Société (le "Capital Autorisé") est six millions cinq cent quatre vingt dix-neuf mille sept cent quatre vingt dix-neuf euros (€ 6.599.799,-)."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à sept mille Euros (EUR 7.000.-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39358. Reçu soixante-quinze euros (75.- \bigcirc)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127870/178.

(110147181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Repco 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.952.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129717/10.

(110149288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Repco 12 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.951.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129718/10.

(110149290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Diacine Investments, Société Anonyme.

Capital social: EUR 8.585.020,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 153.682.

EXTRAIT

Le mandat de gérant de Mme Bénédicte Herlinvaux a pris fin avec effet au 14 septembre 2011 de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Mme Danièle (Danielle) Arendt-Michels
- M. Nicolas Paulmier



- M. Kevin Whale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2011130161/18.

(110149130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Gaul Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 160.902.

- 1) Monsieur José Edmond Firmin Corswarem, associé de la Société, a changé, en date du 1 ^{er} juillet 2011, son adresse professionnelle du Gravel Path, bâtiment The Whins, GB HP4 2PJ Berkhamsted au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) Monsieur José Edmond Firmin Corswarem, gérant de la Société, a changé, en date du 1 ^{er} juillet 2011, son adresse professionnelle du Gravel Path, bâtiment The Whins, GB HP4 2PJ Berkhamsted au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011130167/18.

(110149439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Sefmep Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.473.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-neuf août

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Pierre LORENT, administrateur de société, demeurant à B-1150 Bruxelles (Belgique), 130, rue Kelle, Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme «SEFMEP LUXEMBOURG S.A.», avec siège social à L-8372 Hobscheid, 8, Grand-Rue, («la Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, en date du 16 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 132 du 27 mars 1993,

modifiée suivant actes reçus par:

- le notaire Roger Arrensdorff, alors de résidence à Wiltz, en date du 3 juillet 1996, publié audit Mémorial C, numéro 594 du 16 novembre 1996,
- par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 29 juin 2000, publié audit Mémorial C, numéro 878 du 8 décembre 2000, et en dernier lieu,
 - par le notaire instrumentant, en date du 8 juin 2007, publié audit Mémorial C, numéro 1631 du 2 août 2007;

Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42 473,

Que le capital social de la Société est fixé à 30.986,69 EUR divisé en 1.250 actions d'une valeur nominale de 24,79 EUR chacune;

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme SEFMEP LUXEMBOURG S.A.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société SEFMEP LUXEMBOURG S.A. avec effet immédiat.

Il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et connaître parfaitement la situation financière de la Société.



Il déclare encore en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire les actions lesquels ont été immédiatement annulés.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société SEFMEP LUXEMBOURG S.A.

Déclaration du comparant

Le comparant déclare être le bénéficiaire économique de l'opération et que les actifs de la Société à liquider ne serviront pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou à des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la Société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Frais

Le montant des frais incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes est estimé à 940,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lorent, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 9 septembre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011128616/60.

(110147934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Repco 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.942.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129719/10.

(110149293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Repco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.475.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129720/10.

(110149264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.



Repco 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.471.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129721/10.

(110149265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Goleta Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.567.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2011, les actionnaires de la société 'Goleta Fund' ont reconduit les mandats des administrateurs suivants jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

Mauricio Diaz Infante Rodriguez,

Gonzalo del Valle Morales,

Richard Goddard:

et renouvelé le mandat de réviseur d'entreprise de KPMG Audit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 14 Septembre 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011130168/18.

(110149285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Sarl Mack Investissement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.989.

Il résulte de cessions de parts sociales intervenues que le capital est désormais détenu comme suit:

- M. Arnaud CAIVEAU, gérant de société, demeurant à L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange, 100 parts sociales (soit 100 % du capital)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Arnaud CAIVEAU

Gérant

Référence de publication: 2011129732/14.

(110149022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pénélope 75 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 215, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg E 4.565.

STATUTS

Par acte sous seing privé du 13 septembre 2011, a été constituée une société civile immobilière de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Pénélope 75 S.C.I.", ayant son siège social à Luxembourg entre:

- 1. Monsieur André Paul Charles MARC, avocat, né le 3 janvier 1963 à Differdange (Luxembourg), demeurant à L-1420 Luxembourg, 215 avenue Gaston Diderich, et
- 2. Madame Michèle GLESENER, sans état particulier, son épouse, née le 25 juin 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-1420 Luxembourg, 215 avenue Gaston Diderich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer par les présentes:



Titre I er . - Forme et Objet, Dénomination, Siège et durée

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts d'intérêts ci-après créées et ceux qui pourront le devenir ultérieurement, une société civile régie par les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition par tous moyens, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion et/ou la location d'immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra, dans le cadre de son activité, constituer toute garantie hypothécaire ou autre à ses créanciers éventuels et même se porter caution réelle ou personnelle en faveur de tiers ainsi que prendre des participations, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises se rattachant directement ou indirectement aux objets ou aux activités mentionnés ci-dessus. Elle pourra réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
 - Art. 3. La société prend la dénomination "Pénélope 75 S.C.I.".
 - Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Apports en numéraire - Attribution de parts d'intérêts

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 5.000 (cinq mille euros), représenté par 50 (cinquante) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 100 (mille euros) chacune.
- **Art. 6.** Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société. Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute. Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du code civil.

En cas de cession à un non-associé qui n'est ni héritier en ligne directe ni conjoint, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société. Lorsqu'une part appartient à plusieurs propriétaires de façon indivise, les associés co-indivisaires doivent être représentés, dans leurs relations avec la société, par un mandataire unique désigné par les indivisaires.

La société pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nupropriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III. - Administration

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommé par les associés.

Le gérant est nommé pour un terme limité ou illimité. Même nommé pour un terme limité, le gérant est révocable à tout moment par décision des associés.

- Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.
- II(s) peut/peuvent acheter, vendre ou échanger tous immeubles, contracter tous prêts, consentir toutes hypothèques ou garanties réelles, accorder toutes mainlevées avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions. La présente énumération est énonciative et non limitative.
- II(s) peut/peuvent conférer à telles personnes que bon lui/leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par i) en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de tous les gérants et ii) en cas de gérant unique, par la signature du gérant unique.



Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV. - Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit du/des gérant (s), soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour. Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants. Toutefois, les décisions entraînant une modification statutaire ou les décisions y assimilées requièrent l'unanimité de tous les associés.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un gérant.

Titre V. - Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société.

Titre VI. - Dissolution

- Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant n'entraînent la dissolution de la société.
- **Art. 14.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins du/des gérant(s) alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à l'unanimité.

Titre VII. - Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les 50 (cinquante) parts d'intérêts sont souscrites comme suit:	
1 Monsieur André MARC, prénommé, vingt-cinq parts d'intérêts	25
2 Madame Michèle GLESENER, prénommée, vingt-cinq parts d'intérêts	25
Total: cinquante parts d'intérêts	50

Toutes les parts d'intérêts sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'EUR 5.000 (cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à 1 (un).

Est nommé gérant unique pour une durée illimitée Madame Michèle GLESENER, prénommée.

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2) L'adresse du siège social de la société est fixée au 215 avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Référence de publication: 2011128342/120.

(110148090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Repco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.756.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129722/10.

(110149267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Repco 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.742.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129723/10.

(110149268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Cosma Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.035.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16.06.2011

Ouatrième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 16.06.2011 et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 16.06.2011 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSMA FINANCE INTERNATIONAL SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2011131380/22.

(110151828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Serge Schaul & Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4578 Niedercorn, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 85.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre AZZERI

Expert-comptable dipl. I.N.C. Schifflange

Référence de publication: 2011129734/11.

(110148985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.



Repco 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.747.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129724/10.

(110149270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Repco 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.748.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129725/10.

(110149271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Repco 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.726.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129726/10.

(110149272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.427.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des administrateurs (Directors) de la société CEMEX Hungary Kft. du 15 septembre 2011 concernant sa Succursale, que:

- Monsieur Barend de Geus a été révoqué en tant que gérant et représentant permanent de la Succursale avec effet immédiat,
- Monsieur Thierry Jean Bernard Muller, né le 7 août 1965 à Metz (F), avec adresse professionnelle à 43-49, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, a été nommé comme gérant et représentant permanent de la Succursale avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Monsieur Muller dispose d'un pouvoir de signature conjoint avec l'autre gérant de la Succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011130764/19.

(110151332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck